



Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT



HORIZONS &
PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
1.1 CADRE JURIDIQUE	4
1.2 LA COLLECTIVITE	4
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	5
2. LES RESULTATS BRUTS GLOBAUX 2019 - 2021	6
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1 Exécution générale	6
2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne	6
2.1.3 Analyse globale de la section de fonctionnement	7
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
2.2.1 Exécution générale	8
2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
3. LES RESULTATS BRUTS PAR SECTEURS 2019 - 2021	9
3.1 FONCTIONNEMENT.....	9
3.1.1 Exécution générale	9
3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne brute	10
3.2 INVESTISSEMENT.....	11
3.2.1 Exécution générale	11
3.2.2 Poids des emprunts remboursés.....	12
3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques.....	12
4. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE	13
4.1 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	13
4.1.1 Structuration générale des dépenses	13
4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines	14
4.1.1.2 Correction des factures.....	15
4.1.2 Dépenses d'exploitations.....	15
4.1.2.1 Dépenses financières	16
4.1.2.2 Dépenses de structure	16
4.1.2.3 Redevances reversées.....	17
4.1.2.4 Synthèse et comparaison	17
4.1.3 Structuration générale des recettes	18
4.1.3.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes.....	18
5. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE	20
5.1 PRESENTATION DE LA DETTE	20
5.1.1 Identification des emprunts.....	20
5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement 2021 - 2023.....	20
5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2023	20
5.1.2 Remboursements en capitaux	20
5.1.3 Encours de la dette	21
5.2 RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE	22
5.2.1 Capacité de désendettement.....	22
5.2.2 Ratio de surendettement.....	22
6. L'ETAT DES EFFECTIFS	23
6.1 ETAT DES EFFECTIFS.....	23
6.1.1 En interne.....	23
6.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)	23
6.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures	23
6.1.3 Effectifs totaux.....	23
6.2 LA REMUNERATION DU PERSONNEL	23
6.3 DUREE DU TRAVAIL.....	23

7.	LES EVOLUTIONS A VENIR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021–2023	24
8.	LA STRATEGIE D’INVESTISSEMENT 2021 - 2026	25
8.1	LE PROGRAMME D’INVESTISSEMENT DE DEPART : 2021 - 2023.....	25
8.1.1	<i>Dépenses d’investissement</i>	25
8.1.2	<i>Recettes d’investissement</i>	25
8.2	LES INVESTISSEMENTS REALISES / ENGAGES EN 2021	25
8.2.1	<i>En dépenses</i>	25
8.3	LE PROGRAMME D’INVESTISSEMENT 2021 - 2023 ACTUALISE FIN 2021	26
8.3.1	<i>Les dépenses d’investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2023</i>	26
8.3.2	<i>Les recettes d’investissement actualisée pour le cycle 2021 - 2023</i>	26
8.4	LA POURSUITE DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT ENTRE 2024 ET 2026	27
9.	SIMULATION BUDGETAIRE AUTOUR DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT 2021 - 2026	28
9.1	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28
9.2	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	28
9.3	LES RESULTATS DES SECTIONS ET RESULTATS GLOBAUX A FIN 2026	29
9.3.1	<i>En section de fonctionnement</i>	29
9.3.2	<i>Au global des deux sections</i>	30
9.4	SIMULATION DE L’ENDETTEMENT	30

1. Contexte

1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

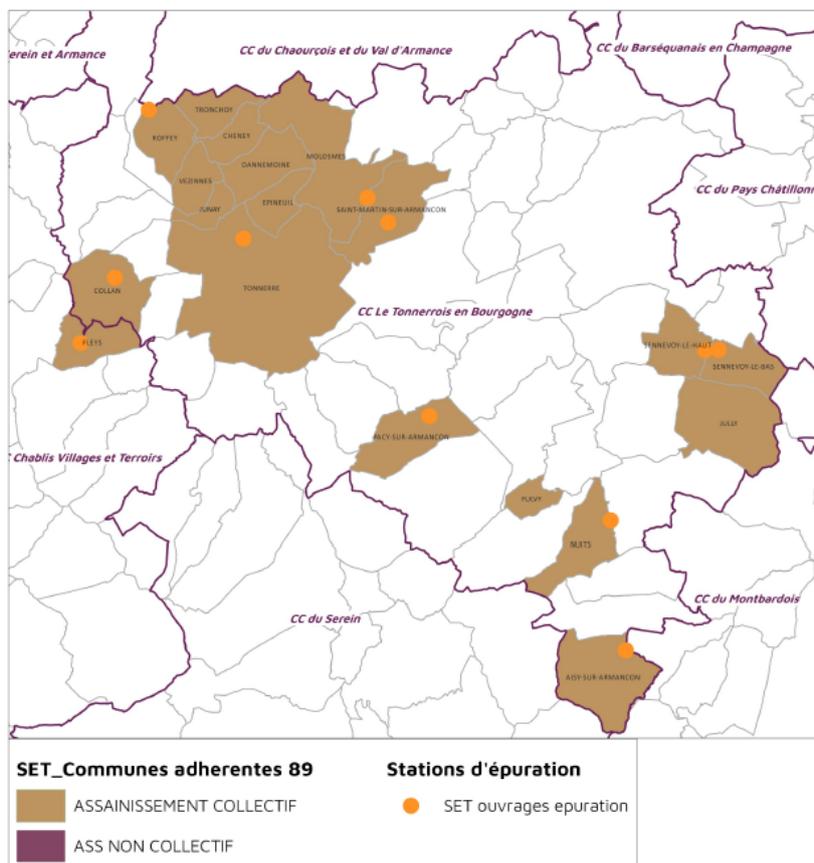
1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 19 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'assainissement (seulement les communes ayant mis en place un assainissement collectif ; les autres sont en assainissement individuel).

La compétence de l'assainissement collectif et son budget sont donc organisés comme suit :

- Secteur 1 : 9 communes sont gérées en régie avec prestation de service d'exploitation et 3 communes sont gérées en régie (Saint Martin, Molosmes, Fleys)
- Secteur 2 : 3 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes en régie autonome



1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2021 avec quatre budgets : un d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau et d'assainissement sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

2. Les résultats bruts globaux 2019 - 2021

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficacité des encaissements/ versements des redevances.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement. Il compare les comptes administratifs 2019, 2020 et 2021

Synthèse du budget 2019 –2021 Fonctionnement			
	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021
(DRF) Dépenses réelles	691 855 €	598 783 €	664 312 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	660 517 €	546 083 €	639 865 €
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements</i>	69 600 €	409 342 €	333 464 €
Déficit antérieurs	377 768 €		
Virement de section			0 €
TOTAL DEPENSES (F)	1 139 223 €	1 008 125 €	997 775 €
(RRF) Recettes réelles	860 200 €	767 213 €	790 561 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	827 311 €	741 252 €	765 803 €
Recettes d'ordre			
<i>Reprise subventions</i>	51 667 €	192 845 €	151 952 €
<i>Autres</i>	442 674 €		0 €
Excédent budget N-1	200 842 €	416 160 €	368 051 €
TOTAL RECETTES (F)	1 555 383 €	1 376 218 €	1 310 564 €

Précision : les données du compte administratif 2019 ont été retraitées au niveau des excédents et des déficits antérieurs à la fusion du Syndicat.

2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne

La section de fonctionnement reste légèrement excédentaire en 2021, le résultat cumulé étant d'environ 313 k€. Toutefois le résultat annuel du service reste négatif, à - 55 k€, après un exercice 2020 négatif à - 48 k€. La comparaison avec l'exercice 2019 n'est pas forcément représentative, l'année 2019 étant particulière du fait de la constitution du Set dans sa forme actuelle.

La situation financière du service ne semble pas s'être améliorée en 2021 par rapport à 2020, le montant de l'épargne brute étant en baisse de l'ordre de 42 k€. Suivant la même logique, l'épargne brute propre au Syndicat (hors redevances de l'Agence de l'eau), s'établit à + 3,9 k€ en 2021 contre + 164 k€ en 2020.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la

ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

Le montant de l'épargne nette chute dans les mêmes proportions que l'épargne brute, dans la mesure ou aucune nouvelle charge d'emprunt n'a été souscrite dans l'année.

L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel du budget et de calculer l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

	2019	2020	2021
RESULTATS			
RESULTAT DE L'EXERCICE	593 086 €	-48 110 €	-55 262 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €
EPARGNE			
EPARGNE BRUTE	168 345 €	168 387 €	126 249 €
EPARGNE BRUTE HORS RED. AESN	166 795 €	164 005 €	3 905 €
EPARGNE NETTE	56 976 €	63 271 €	18 712 €

Le taux d'épargne brute de l'exercice 2021 est logiquement en baisse entre les deux exercices, aux alentours de 16 %.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2.1.3 Analyse globale de la section de fonctionnement

D'une part, en rappel des observations du précédent Rapport d'Orientation Budgétaire :

« L'exercice 2019 est peu représentatif d'une année « normale de fonctionnement » dans la mesure où il s'agissait de la 1^{ère} année de fonctionnement du Syndicat dans sa nouvelle forme. D'autre part l'exercice 2020, s'il est plus fiable que l'exercice précédent car il s'est construit sur l'expérience capitalisée lors de l'exercice 2019, n'est toutefois pas complètement représentatif d'une année « normale » de fonctionnement. En effet les retours d'expériences des collectivités qui ont vécu des évolutions de périmètre important montrent qu'il est nécessaire d'attendre au moins 3 exercices avant de pouvoir dégager de manière fiable des certitudes sur la situation budgétaire. Le Syndicat est pleinement dans cette situation d'autant qu'une fraction majoritaire de son service est géré en régie. »

Aussi la conclusion de l'exercice 2021 permet d'ajouter une seconde année « fiable » à l'analyse budgétaire du service de l'assainissement.

Si deux années de fonctionnement restent un support assez mince pour établir des conclusions et des tendances de fonctionnement, elles vont néanmoins nous permettre dans les chapitres suivants de développer une trajectoire budgétaire, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement. Il compare le budget prévisionnel et la réalisation effective 2019.

Synthèse du budget 2019 - 2021 Investissement			
	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021
(DRI) Dépenses réelles	216 620 €	206 845 €	448 789 €
<i>Dont emprunts</i>	111 369 €	105 116 €	107 538 €
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements subventions</i>	51 667 €	192 845 €	151 952 €
<i>Autres</i>			
Excédent budget N-1 (déficit)			
TOTAL DEPENSES (I)	268 287 €	399 690 €	600 742 €
(RRI) Recettes réelles	582 266 €	47 300 €	144 625 €
Recettes d'ordre			
<i>Amortissements</i>	69 600 €	409 342 €	333 464 €
Virement de section			
Excédent budget N-1	24 275 €	407 853 €	464 806 €
TOTAL RECETTES (I)	676 140 €	864 496 €	942 894 €

2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif. La somme des restes à réaliser étant inférieure au résultat cumulé de l'exercice, la section établit un excédent global d'investissement.

Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.

	2019	2020	2021
RESULTATS			
RESULTAT DE L'EXERCICE	383 579 €	56 952 €	-122 653 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	407 854 €	464 806 €	342 153 €
RAR			
Restes à réaliser	-149 861 €	-176 345 €	-64 866 €
SOLDE			
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	257 993 €	288 461 €	277 286 €

3. Les résultats bruts par secteurs 2019 - 2021

Ce chapitre présente les résultats du budget de l'assainissement, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

3.1 Fonctionnement

3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2021 Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	531 931,23 €	9 412,86 €	65 603,72 €	84 907,28 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>510 965,79 €</i>	<i>7 456,14 €</i>	<i>57 187,64 €</i>	<i>84 907,28 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	69 599,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit antérieur	352 703,41 €	0,00 €	25 064,61 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	954 234,30 €	9 412,86 €	90 668,33 €	84 907,28 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	374 344,95 €	17 234,28 €	75 637,46 €	131 566,32 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>337 115,74 €</i>	<i>13 076,76 €</i>	<i>64 324,65 €</i>	<i>131 566,32 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	339 953,88 €	3 878,47 €	65 509,62 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	714 298,83 €	21 112,75 €	141 147,08 €	131 566,32 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	468 224 €	10 019 €	55 682 €	130 386 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>451 694 €</i>	<i>8 249 €</i>	<i>49 535 €</i>	<i>130 386 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	289 185 €	11 296 €	32 982 €	0 €
(F) TOTAL DEPENSES	757 410 €	21 315 €	88 664 €	130 386 €

L'analyse des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement, ce qui est normal dans la mesure où il y a 12 communes en assainissement collectif dont la ville de Tonnerre, contre respectivement 3 et 4 communes sur les secteurs 2 et 3.
2. Les secteurs 2 et 3 sont moins demandeurs en crédit que la fraction commune du budget.

Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2021 Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	759 297,30 €	18 651,89 €	82 088,21 €	162,72 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>739 861,21 €</i>	<i>15 137,92 €</i>	<i>72 149,53 €</i>	<i>162,72 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	494 340,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents n-1	99 898,69 €	2 313,28 €	98 630,12 €	0,00 €
(F) TOTAL RECETTES	1 353 536,88 €	20 965,17 €	180 718,33 €	162,72 €

2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	667 032,76 €	17 575,62 €	82 591,54 €	12,88 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>648 717,65 €</i>	<i>15 609,68 €</i>	<i>76 911,64 €</i>	<i>12,88 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	160 549,83 €	0,00 €	32 295,40 €	0,00 €
Excédents n-1	399 385,06 €	11 52,31 €	90050,00 €	- 84 827,04 €
(F) TOTAL RECETTES	1 226 967,65 €	29 127,93 €	204 936,94 €	- 84 814,16 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	679 136 €	18 090 €	92 187 €	1 148 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>662 138 €</i>	<i>16 256 €</i>	<i>86 261 €</i>	<i>1 148 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	135 705 €	66 €	16 181 €	0 €
Excédents n-1	512 669 €	8 015 €	63 790 €	-216 423 €
(F) TOTAL RECETTES	1 327 510 €	26 171 €	172 157 €	-215 275 €

L'analyse des recettes réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Il y a eu très peu de variations de proportions entre 2019 et 2021.
2. Le secteur 1 contribue à hauteur de 85 - 90% des recettes en moyennes, contre 70% des dépenses.
3. Les secteurs 2 et 3 combinés contribuent à hauteur de 10- 15 % des recettes en moyenne contre 10 - 12% des dépenses.
4. Le secteur 1 est donc le principal contributeur des dépenses et des recettes du budget de l'assainissement

3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne brute

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute recalculée (en ajoutant exclusivement au secteur 1 l'épargne brute observée sur le tronc commun, suite à la remarque formulée précédemment), le taux d'épargne brute ainsi que le montant de l'épargne nette.

Epargne brute	2019	2020	2021	Taux d'épargne brute	2019	2020	2021
Secteur 1	142 622 €	180 048 €	81 674 €	Secteur 1	11%	27%	12%
Secteur 2	9 239 €	2 533 €	8 071 €	Secteur 2	44%	14%	50%
Secteur 3	16 484 €	12 587 €	36 505 €	Secteur 3	9%	15%	42%

Epargne nette	2019	2020	2021
Secteur 1	115 997 €	74 932 €	- 25 864 €
Secteur 2	9 239 €	2 533 €	8 071 €
Secteur 3	16 484 €	12 587 €	36 505 €

A la lecture des résultats par secteurs :

1. Le secteur 1 présente une nette dégradation de son niveau d'épargne nette depuis 2019. Il est le secteur qui apporte le plus d'épargne brute, en valeur absolue ainsi qu'en capacité, mais son taux d'épargne est relativement faible. Les résultats sont toutefois à relativiser compte tenu du fait que dans les résultats présentés, il supporte seul la charge de la section commune.
2. Les secteurs 2 et 3 présentent une épargne brute et nette positive, mais très faible.

3.2 Investissement

3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2021				
Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	198 744,03 €	6 624,03 €	10 764,68 €	487,12 €
<i>Emprunt (capital)</i>	111 368,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	51 667,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	250 411,36 €	6 624,03 €	10 764,68 €	487,12 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	138 459,48 €	56 642,72 €	9 147,40 €	2 595,21 €
<i>Emprunt (capital)</i>	105 116,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	160 549,83 €	0,00 €	32 295,40 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	299 009,31 €	56 642,72 €	41 442,80 €	2 595,21 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	438 022 €	5 762 €	5 005 €	0 €
<i>Emprunt (capital)</i>	107 538 €	0 €	0 €	0 €
(DOF) Dépenses d'ordre	133 813 €	66 €	16 181 €	1 892 €
(F) TOTAL DEPENSES	571 835 €	5 828 €	21 186 €	1 892 €

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2021				
Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	426 690,93 €	67 630,81 €	87 252,78 €	691,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	69 599,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents n-1	24 275,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) TOTAL RECETTES	520 565,77 €	67 630,81 €	87 252,78 €	691,00 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	43 469,19 €	529,84 €	3 301,43 €	0,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	340 102,88 €	3 878,48 €	65 360,62 €	0,00 €
Excédents n-1	270 154,41 €	61 006,78 €	76 488,10 €	203,88 €
(F) TOTAL RECETTES	653 726,48 €	65 415,10 €	145 150,15 €	203,88 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	144 625 €	0 €	0 €	0 €
(ROF) Recettes d'ordre	289 185 €	11 296 €	32 982 €	0 €
Excédents n-1	354 717 €	8 772 €	103 707 €	-2 391 €
(F) TOTAL RECETTES	788 528 €	20 069 €	136 689 €	-2 391 €

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des

besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité. Le travail sur le programme d'investissement fera l'objet d'un travail parallèle à cette analyse.

3.2.2 Poids des emprunts remboursés

Le remboursement du capital des emprunts s'élève en moyenne à environ 108 k€ par an depuis 2019.

Seul le secteur 1 est concerné par le remboursement d'emprunts. Le poids du capital par rapport à la capacité d'épargne est significatif (34% en 2019, 58 % en 2020, plus de 100% en 2021 du fait d'une épargne nette négative). La marge d'investissement par endettement est donc d'avantage limitée sur ce secteur. Également les montants d'épargne brute étant faible sur les secteurs 2 et 3, la marge d'investissement par endettement est elle aussi plutôt faible.

Poids des emprunts 2019 – 2021			
Par secteurs			
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	325 175,37 €	9 995,06 €	88 527,40 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	111 368,58 €	- €	- €
Poids du capital remboursé / épargne brute	34,2%	0,0%	0,0%
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	180 048,47 €	2 532,92 €	12 586,99 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	105 116,11 €	- €	- €
Poids du capital / épargne brute	58,4%	0,0%	0,0%
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	81 674 €	8 071 €	36 505 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	107 538 €	0 €	0 €
Poids du capital / épargne brute	131,7%	0,0%	0,0%

3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la répartition des dépenses investissements pour chaque grande catégorie de comptes :

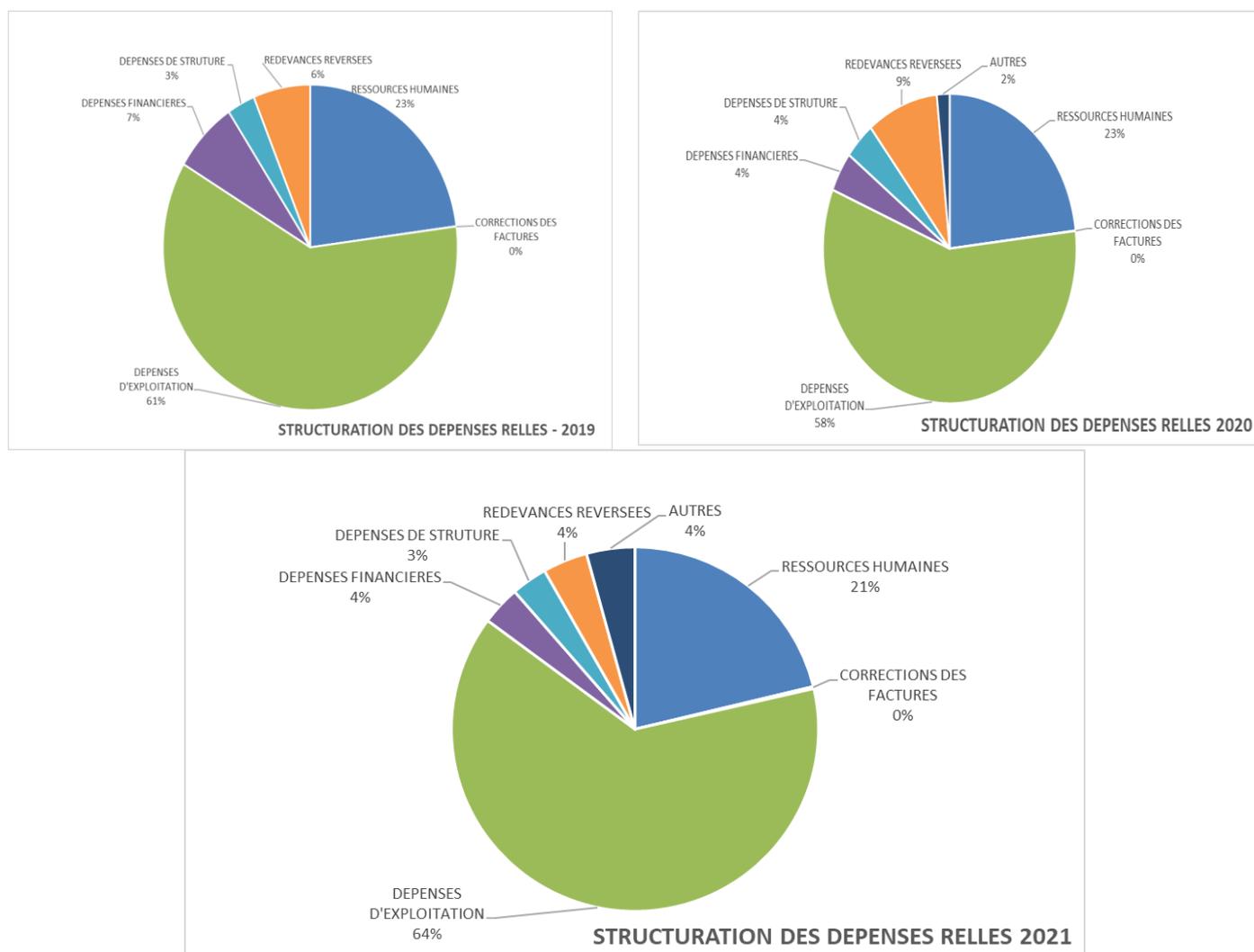
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	33 343,37 €	56 642,72 €	5 736,40 €	2 595,21 €
Comptes 16 : emprunts	105 116,11 €	- €	- €	- €
Compte 27 : immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Comptes 10 : dotations et réserves	- €	- €	- €	- €
TOTAL	138 459,48 €	56 642,72 €	5 736,40 €	2 595,21 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	114 655,04 €	5 762,23 €	5 005,38 €	- €
Comptes 16 : emprunts	107 537,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Compte 27 : immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Comptes 10 : dotations et réserves	- €	- €	- €	- €
TOTAL	222 192,59 €	5 762,23 €	5 005,38 €	- €
% investissements liés au patrimoine en 2019	25,3%	61,6%	95,9%	-
% investissements liés au patrimoine en 2020	24,1%	100,0%	100,0%	-
% investissements liés au patrimoine 2021 (Comptes 20 et 21)	51,6%	100,0%	100,0%	-

4. Analyse de la structuration budgétaire

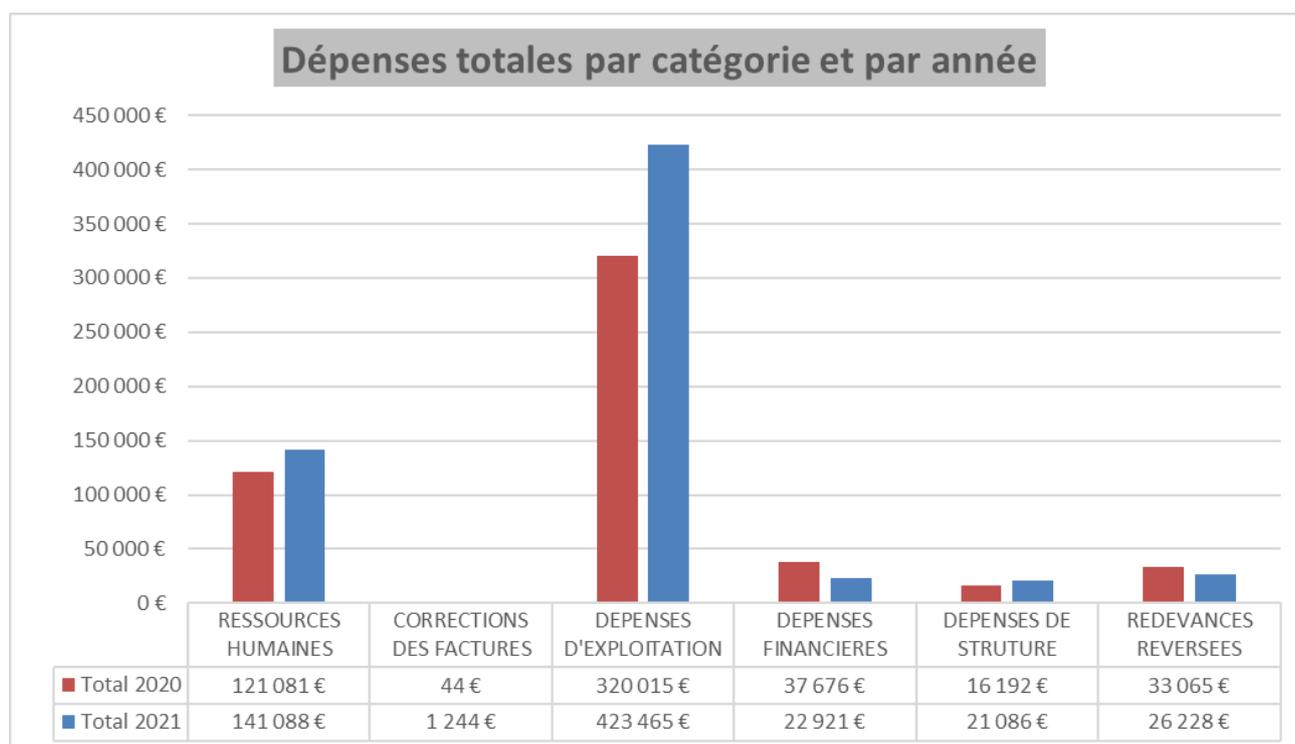
4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

4.1.1 Structuration générale des dépenses

Considérant la part commune et les trois secteurs, le budget de l'assainissement est structuré dans ses grandes masses comme suit :



Exercice 2021	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
RESSOURCES HUMAINES	103 510 €	10 002 €	3 788 €	23 788 €	141 088 €
CORRECTIONS DES FACTURES	825 €	80 €	0 €	340 €	1 244 €
DEPENSES D'EXPLOITATION	9 589 €	388 324 €	3 374 €	22 179 €	423 465 €
DEPENSES FINANCIERES	0 €	22 921 €	0 €	0 €	22 921 €
DEPENSES DE STRUTURE	16 463 €	3 497 €	514 €	612 €	21 086 €
REDEVANCES REVERSEES	0 €	18 312 €	1 770 €	6 147 €	26 228 €



4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- toutes les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités (par exemple assistance technique départementale, Communauté de Communes...)
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

2020 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	107 563,34 €	2 321,72 €	0,00 €	28 687,11 €	138 572,17 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		38 176,17 €	35 854,45 €	64 541,56 €	138 572,17 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,0	0,9	1,6	3,5

2021 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	103 510 €	10 002 €	3 788 €	23 788 €	141 088 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		44 505 €	38 292 €	58 291 €	141 088 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,1	1,0	1,5	3,5

Pour mémoire, les modes de gestion du service par secteur sont les suivants :

	Mode de gestion	Nb abonnés	Nb ouvrages de traitement	Nb de postes
Secteur 1	Régie + prestation de service	3154	6	26
Secteur 2	Régie	1387	2	0
Secteur 3	Régie + prestation de service	1528	3	3

ANALYSE DE LA SITUATION :

D'une manière générale la dotation en personnel (entre 3,0 et 3,5 ETP) est relativement faible au regard du nombre d'abonnés, du nombre d'ouvrages et des modes de gestion (la prestation de service ne couvre pas la facturation). La mise à disposition d'au moins 4,0 à 5,0 d'équivalents temps plein, en interne ou avec l'appui d'extérieurs, serait un idéal pour exercer l'ensemble des tâches découlant de la prestation de service.

4.1.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés
- Abandons de créances

2020 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	96,95 €	0,00 €	0,00 €	96,95 €
RECETTES ANNUELLES	620 926,30 €	14 864,30 €	74 340,33 €	710 130,93 €
% de corrections des factures / recettes	0,02%	0,00%	0,00%	0,02%

2021 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	80 €	0 €	340 €	420 €
RECETTES ANNUELLES	546 836 €	15 898 €	81 364 €	644 102 €
% de corrections des factures / recettes	0,01%	0,00%	0,42%	0,07%

Quasiment aucune des recettes des exercices 2019,2020ou 2021 ont été annulées. D'une manière générale, il convient d'être prudent et de projeter chaque année au niveau prévisionnel, entre 2 et 3% de corrections de factures, soit environ 15 000 €.

Il est important d'avoir à l'esprit que les rectificatifs (notamment annulations) peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, tandis que les premiers abandons de créances peuvent apparaître à partir de la 3^{ème} année de facturation.

4.1.2 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité,...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

Les dépenses liées à l'exploitation représentent 46% des dépenses réelles totales en 2020 et 64% en 2021 à cause notamment d'un impact important d'environ 100 k€ liés à la gestion des boues Covid.

Déduction faite de l'impact des boues Covid, il n'y a pas eu d'augmentation des dépenses d'exploitation en 2021 par rapport à 2020.

2020 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	5 826,71 €	285 207,97 €	3 531,65 €	13 883,22 €	308 449,55 €
<i>Fournitures techniques</i>	571,93 €	78,26 €	2 365,05 €	1 016,84 €	4 032,08 €
<i>Electricité</i>	0,00 €	3 690,51 €	1 415,98 €	10 488,65 €	15 595,14 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	646,95 €	15,68 €	0,00 €	0,00 €	662,63 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	8 433,45 €	4 218,21 €	6 117,06 €	18 768,72 €
Total	7 045,59 €	297 425,87 €	11 530,89 €	31 505,77 €	347 508,12 €

2021 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	7 103 €	381 835 €	615 €	5 267 €	394 820 €
<i>Fournitures techniques</i>	382 €	708 €	447 €	1 064 €	2 600 €
<i>Electricité</i>	0 €	2 157 €	1 532 €	9 612 €	13 301 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	2 104 €	0 €	0 €	0 €	2 104 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0 €	3 623 €	780 €	6 236 €	10 639 €
Total	9 589 €	388 324 €	3 374 €	22 179 €	423 465 €

4.1.2.1 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	37 676,31 €	0,00 €	0,00 €	37 676,31 €
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	24 855,96 €	0,00 €	0,00 €	24 855,96 €
2021 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	22 920,62 €	0,00 €	0,00 €	22 920,62 €

Les dépenses liées aux frais financiers représentent 3% des dépenses réelles totales en 2021. En l'absence de nouvel emprunt souscrit en 2020, la charge des intérêts de la dette à normalement baissée entre les deux exercices.

4.1.2.2 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 3% des dépenses réelles totales en 2021 (contre 4% en 2020). Assez logiquement, l'essentiels de ces frais généraux sont supportés par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - Structure	10 576,60 €	1 834,54 €	738,74 €	3 041,80 €	16 191,68 €
2020 - Structure	16 872,12 €	2 116,00 €	533,84 €	3 890,64 €	23 412,60 €
2021 - Structure	16 463 €	3 497 €	514 €	612 €	21 086 €

4.1.2.3 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux reversements des redevances :

- A l'agence de l'eau (modernisation des réseaux)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

Les redevances reversées à l'Agence de l'eau (quasi exclusivement) représentent 3 % des dépenses réelles de l'exercice (contre 16% pour l'eau potable).

2019 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	22 692,10 €	1 956,72 €	8 416,08 €	33 064,90 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	19 436,09 €	253,69 €	1 883,87 €	21 573,65 €
2020 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	39 003,63 €	4 157,52 €	11 312,81 €	54 473,96 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	18 315,11 €	1 965,94 €	5 679,90 €	25 960,95 €
2021 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	18 311,54 €	1 769,67 €	6 146,92 €	26 228,13 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	16 998,80 €	1 833,57 €	5 926,08 €	24 758,45 €

Après trois exercices de facturation, le solde des encaissements / reversement est le suivant :

Solde	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Créancier	0,00 €	25 257,27 €	3 830,71 €	12 385,96 €	41 473,94 €
Débiteur					

Le constat est identique que celui avec les redevances de l'eau potable. Ce solde correspond au delta en les recettes des redevances de l'exercice 2018, lorsque les communes étaient compétentes, qui n'a pas été reversé au Syndicat lors de la fusion, mais dont le reversement a été réglé par le SET.

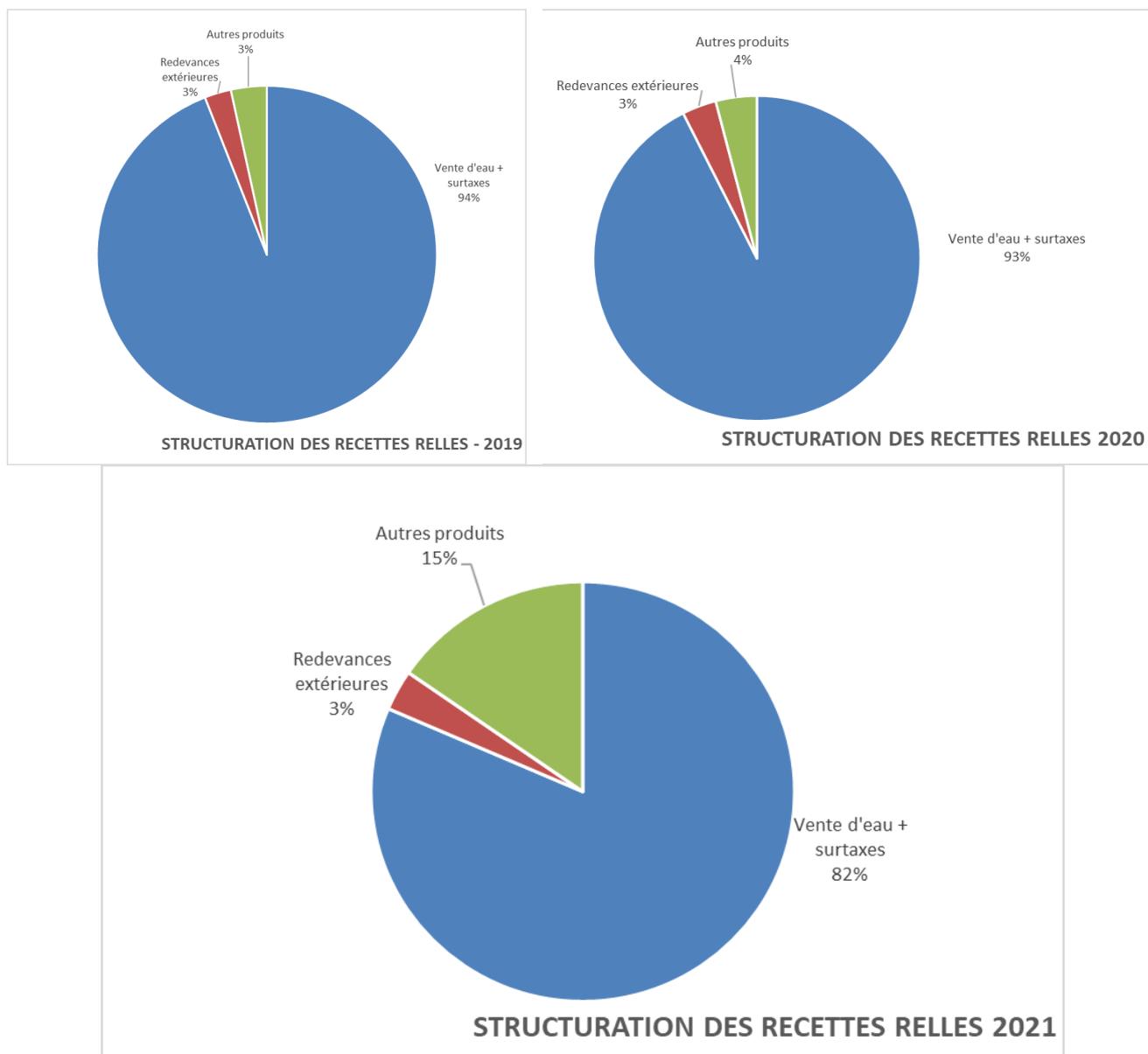
4.1.2.4 Synthèse et comparaison

Le tableau ci-dessous présente la synthèse, en pourcentage, des dépenses à l'intérieur de chaque secteur et au total.

	COMMUN	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL	Pm 2019
RESSOURCES HUMAINES	80%	2%	38%	43%	21%	18%
CORRECTIONS DES FACTURES	0%	0%	0%	1%	0%	0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	7%	83%	34%	40%	64%	46%
DEPENSES FINANCIERES	0%	5%	0%	0%	3%	5%
DEPENSES DE STRUTURE	13%	1%	5%	1%	3%	2%
REDEVANCES REVERSEES	0%	4%	18%	11%	4%	5%
AUTRES	0%	5%	6%	5%	4%	24%

4.1.3 Structuration générale des recettes

Les recettes d'exploitation sont structurées comme suit :



Exercice 2021	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Vente d'eau aux abonnés + surtaxes délégataires	3 €	546 836 €	15 898 €	81 364 €	644 102 €
Redevances extérieures	0 €	16 999 €	1 834 €	5 926 €	24 758 €
Autres produits	1 145 €	115 301 €	358 €	4 896 €	121 701 €

4.1.3.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes

L'exercice 2021 constate une baisse de l'ordre de 1,2 % des recettes liées à la facturation de l'eau en régie par rapport à 2020. Cette baisse est expliquée par un décalage dans la relève annuelle des compteurs, réalisée 2-3 semaines plus tôt en moyenne sur l'ensemble des secteurs. La facturation a donc été réalisée sur 49/52ème semaines. Le manque de facturation théorique serait d'environ 4% et la baisse constatée de recette est d'environ 1,2 %, ce qui est reste toutefois cohérent au regard de la hausse des tarifs facturés en 2021 par rapport à 2020.

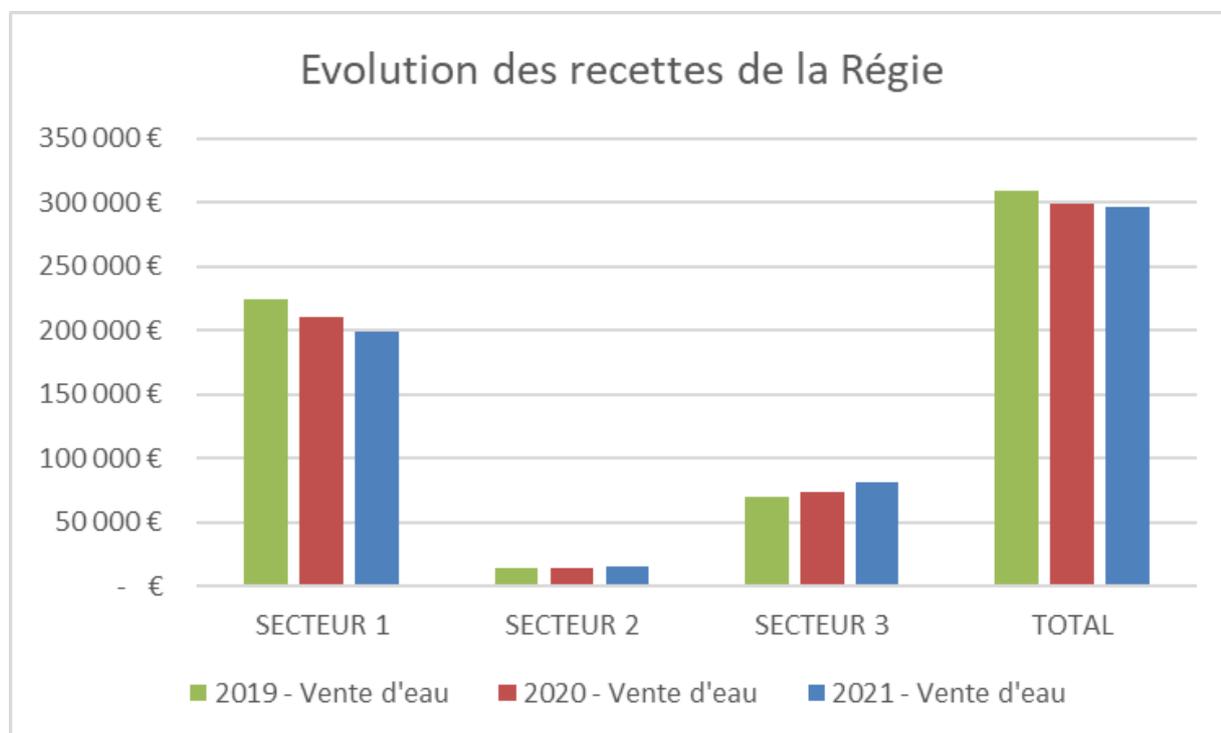
Également en rappel du rapport d'orientation budgétaire 2019 :

« Il convient toutefois de préciser qu'en 2019 avec la mise en œuvre du transfert entre les communes et le Syndicat, il est probable qu'il y ait eu en fait plus de 12 mois de facturation d'encaissé par le Syndicat, considérant que les derniers index relevés pour les facturations de solde de 2018 l'ont été au courant du dernier trimestre. »

A noter une baisse des reversements des surtaxes de la part des délégataires. Un audit réalisé en 2021 a démontré une bonne cohérence entre les montants facturés par les délégataires et les montants reversés. En revanche les niveaux d'impayés et les niveaux de créances abandonnées sont importants tout particulièrement sur le secteur de Tonnerre. La somme des impayés et des abandons de créances sur les trois exercices écoulés avoisine les 9%.

VENTES D'EAU	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
2021 - Vente d'eau	185 588 €	15 898 €	81 364 €	295 850 €
2020 - Vente d'eau	210 239 €	14 864 €	74 343 €	299 443 €
2019 - Vente d'eau	224 243 €	14 884 €	70 266 €	309 448 €
2021 - Surtaxe	342 249 €	0 €	0 €	342 249 €
2020 - Surtaxe	410 687 €	0 €	0 €	410 687 €
2019 - Surtaxe	nr	0 €	0 €	nr

A noter également, la vente d'eau directe (en régie) est enregistrée en « facturer » à l'abonné, les surtaxes sont reversées pour la fraction réellement encaissée par le délégataire. La réalisation de la vente d'eau, déduction faite des non paiements est donc moins favorable qu'affichée dans le compte administratif.



5. La structure et l'état de la dette

5.1 Présentation de la dette

5.1.1 Identification des emprunts

5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement 2021 - 2023

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'assainissement est la suivante au 31/12/2021 :

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
525605	E20	01/01/2019	542 258,69 €	3,36	12	1
8742608	E35	01/01/2019	21 376,00 €	0,80	8,5	1
10686431	E28	01/01/2019	38 266,67 €	0,00	14	1
1088991	E27	01/01/2019	338 829,96 €	0,00	12	1
10601231	E26	01/01/2019	30 731,40 €	0,00	18	1
20287302	E25	01/01/2019	172 512,46 €	4,40	21,75	1
AN096665	E32	01/01/2019	372 138,00 €	3,29	12	1

La structuration de la dette met en évidence l'existence d'une dette essentiellement de long terme, avec une échéance supérieure à 10 ans.

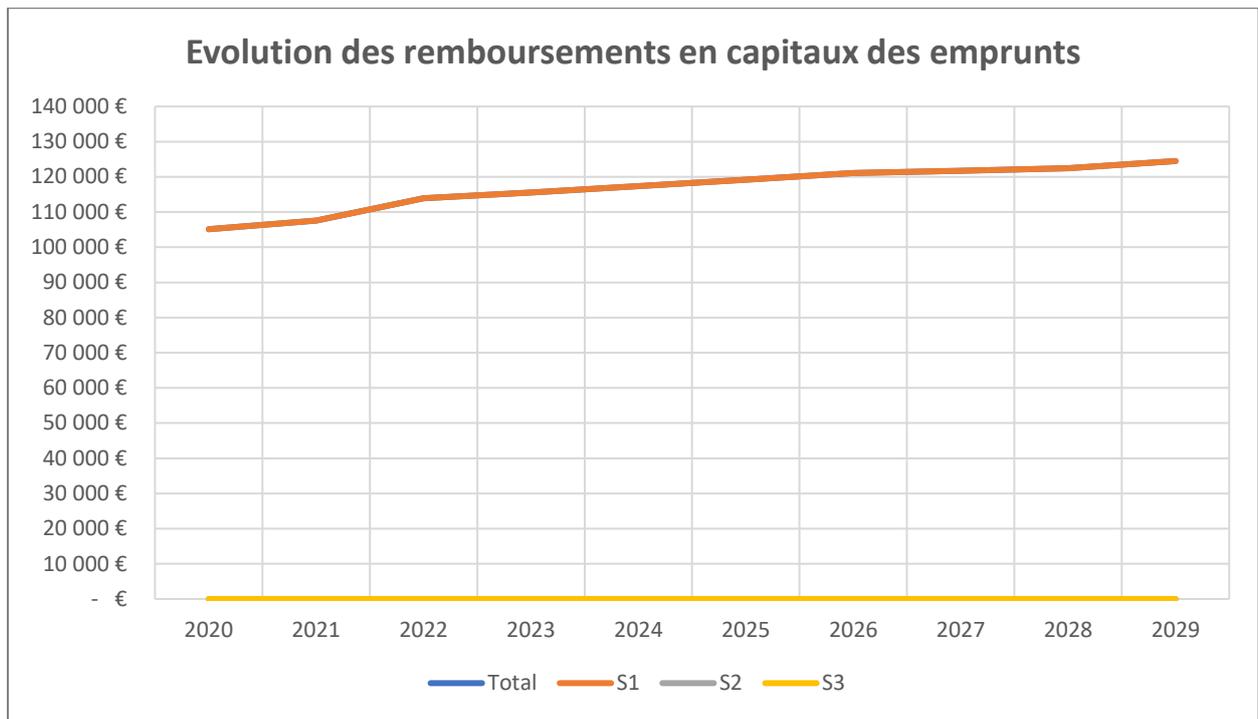
5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2023

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit en 2021 dans le cadre du financement du Programme d'Investissement.

5.1.2 Remboursements en capitaux

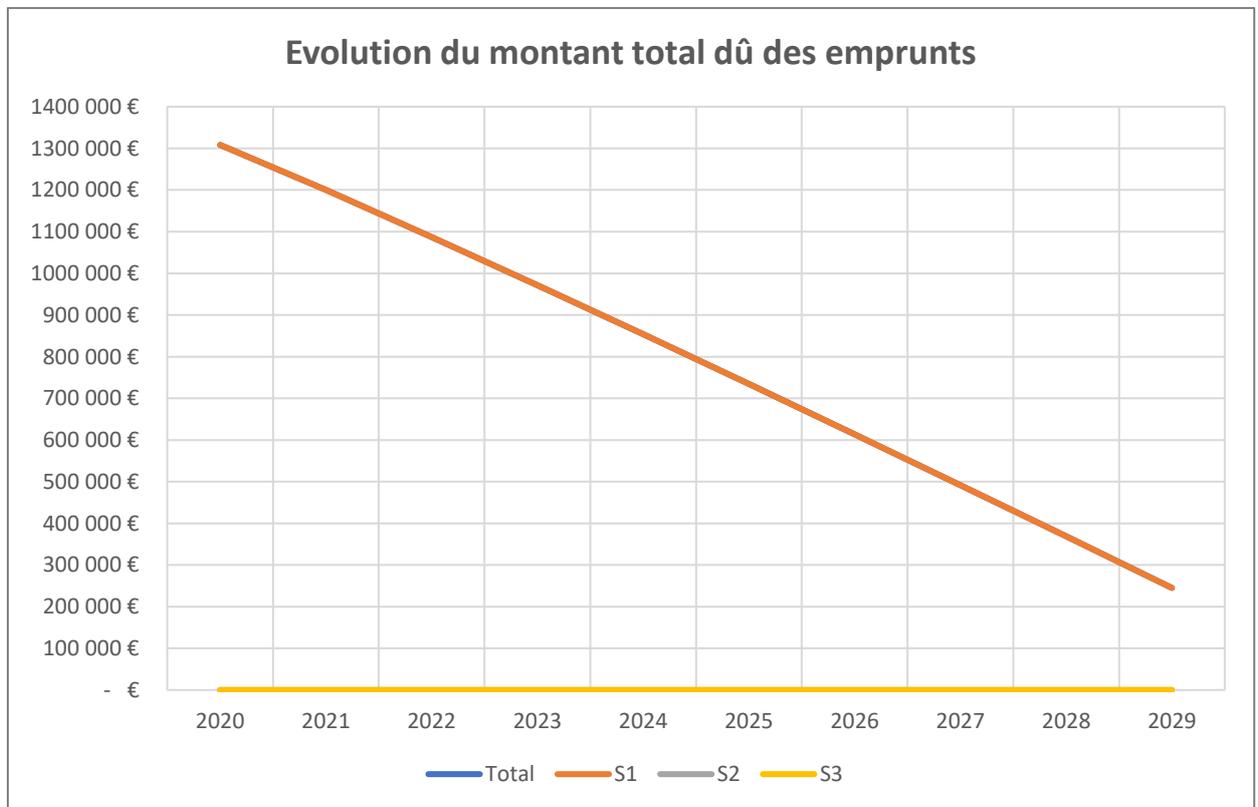
L'état des remboursements en capitaux à l'horizon 2026 au regard des emprunts réellement contractés :

Identification			Remboursement capital €						
n°	Secteur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
525605	E20	1	38 614 €	39 928 €	41 286 €	42 691 €	44 143 €	45 645 €	47 199 €
8742608	E35	1	2 460 €	2 479 €	2 499 €	2 519 €	2 540 €	2 560 €	2 581 €
10686431	E28	1	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €	2 733 €
1088991	E27	1	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €	28 236 €
10601231	E26	1	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €	1 707 €
20287302	E25	1	4 725 €	4 936 €	5 157 €	5 388 €	5 629 €	5 881 €	6 144 €
AN096665	E32	1	26 641 €	27 518 €	32 255 €	32 308 €	32 360 €	32 412 €	32 465 €
Total			105 116 €	107 538 €	113 875 €	115 582 €	117 349 €	119 175 €	121 064 €
S1			105 116 €	107 538 €	113 875 €	115 582 €	117 349 €	119 175 €	121 064 €
S2									
S3									



5.1.3 Encours de la dette

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 1 200 685. L'évolution de l'encours d'ici à 2026 est la suivante :



5.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

5.2.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : *Encours total de la dette / Epargne brute annuelle*

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2021, d'un montant de 126 249 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2021, d'un montant de 1 200 685 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'assainissement est estimée à 9,5 années. Elle était de 7,8 années en 2020 (le niveau d'épargne brute était plus important qu'actuellement).

5.2.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement*

Considérant les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 790 561 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2021, d'un montant de 1 200 685 €, le ratio de surendettement serait de 152%. Il était de 169% en 2020.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifie un encours de la dette d'environ 0,790 M€. Ce montant d'encours est nettement inférieur au regard des besoins de financement du Syndicat liés à son important patrimoine :

- 11 installations de traitement
- 29 postes de refoulement
- Environ 81 km de réseaux de collecte et transport

6. L'état des effectifs

6.1 Etat des effectifs

6.1.1 En interne

6.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre 2021, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
EMPLOI PERMANENT PUBLIC	6	4,83	3,7	1,1
EMPLOI CONTRACTUEL PUBLIC	3	1,64	0,4	1,2
TOTAL 2021	9	6,47	4,1	2,3
TOTAL 2020	11	7,2	4,2	3,0

6.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2021, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
Mise à disposition (MAD)	5	0,62	0,21	0,41
Prestations par convention	30 000 €		18 000 €	12 000 €
TOTAL				

6.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 7,0 équivalents temps pleins (6,4 + 0,6) pour fonctionner au quotidien.

6.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

6.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	5	5
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	2	1,3
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	2	0,2

7. Les évolutions à venir de la section de fonctionnement 2021–2023

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2023 et par extension pour la période 2024 – 2026. **Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2023 et son extension 2024 – 2026.**

Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement :

- Cible 2023 : 0,725 M€ (pour mémoire la cible était calculée l'année dernière à 0,650 M€)
 - o Environ +85 k€ lié par rapport à 2021 (0,640 M€)
 - une provision de + 50 k€ pour 1 ETP supplémentaire et les frais associés
 - une provision de + 35 k€ en prévision de frais générés par de nouveaux locaux
 - le maintien des + 100 k€ liés au traitement des boues covid observé en 2021, dans l'attente de la confirmation des futures obligations de traitement
- Cible 2026 : 0,769 M€
 - o Correspond à la cible 2023, augmentée de 2% d'inflation annuelle

Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement :

- Cible 2023 : 0,821 M€ (pour mémoire cible calculée l'année dernière : 0,830 M€)
 - o La cible nécessite une adaptation de la projection tarifaire votée en 2019.
 - o La cible permet de présenter un résultat annuel supérieur à 0 € dès 2023
- Cible 2026 : 0,849 M€
 - o La cible de recette pour les exercices 2023 à 2026 vise à obtenir un résultat annuel de la section de fonctionnement légèrement supérieur à 0 k€ et un niveau d'épargne brute à hauteur de 165 k€

FONCTIONNEMENT							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(DRF) Dépenses réelles	598 826 €	664 312 €	726 100 €	768 500 €	783 870 €	799 547 €	815 538 €
Dépenses réelles (hors red AESN)	546 126 €	640 193 €	685 000 €	725 000 €	739 500 €	754 290 €	769 376 €
Dépenses d'ordre							
Amortissements	409 342 €	333 464 €	325 453 €	279 082 €	270 606 €	270 606 €	270 606 €
Amort. nouveaux (2022)				58 873 €	60 000 €	65 000 €	70 000 €
Déficit antérieur							
TOTAL DEPENSES (F)	1 008 168 €	997 775 €	1 051 553 €	1 106 455 €	1 114 476 €	1 135 153 €	1 156 144 €
(RRF) Recettes réelles	767 213 €	790 561 €	867 395 €	943 373 €	954 227 €	965 080 €	975 934 €
Recettes réelles (redevances)	710 131 €	644 098 €	754 779 €	820 892 €	830 336 €	839 781 €	849 226 €
Recettes d'ordre							
Reprise subventions	192 845 €	151 952 €	155 800 €	139 625 €	138 440 €	138 440 €	138 440 €
Reprises nouvelles				35 324 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €
Excédent budget N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €	284 431 €	296 297 €	309 488 €	317 855 €
TOTAL RECETTES (F)	1 376 218 €	1 310 564 €	1 335 984 €	1 402 752 €	1 423 964 €	1 453 008 €	1 477 229 €

RESULTATS							
RESULTAT DE L'EXERCICE (F)	-48 110 €	-55 262 €	-28 358 €	11 866 €	13 191 €	8 367 €	3 230 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	368 051 €	312 788 €	284 431 €	296 297 €	309 488 €	317 855 €	321 085 €
EPARGNES							
EPARGNE BRUTE	168 387 €	126 249 €	141 295 €	174 873 €	170 357 €	165 533 €	160 396 €
EPARGNE NETTE	63 271 €	18 712 €	27 421 €	80 757 €	79 986 €	77 031 €	73 701 €

8. La stratégie d'investissement 2021 - 2026

8.1 Le programme d'investissement de départ : 2021 - 2023

Le programme d'investissement engagé par le Syndicat en 2021 pour un cycle de 3 ans était le suivant (tableau de synthèse). Le tableau détaillé des investissements est présenté en annexe

8.1.1 Dépenses d'investissement

La synthèse financière des dépenses est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	1 205 437 €	1 039 829 €	214 817 €	2 460 083 €
Secteur 2	76 740 €	206 150 €	208 150 €	491 040 €
Secteur 3	114 200 €	48 150 €	272 400 €	434 750 €
	1 396 377 €	1 294 129 €	695 367 €	3 385 873 €

8.1.2 Recettes d'investissement

La synthèse financière des recettes est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	785 289 €	649 333 €	209 400 €	1 644 022 €
Secteur 2	59 340 €	160 000 €	160 000 €	379 340 €
Secteur 3	102 800 €	33 600 €	212 400 €	348 800 €
	947 429 €	842 933 €	581 800 €	2 372 162 €

Le programme initial projetait notamment le recours à 0,696 M€ d'emprunts (soit 21,5% du programme réel) et l'obtention de 1,605 M€ de subventions publiques (53% du programme réel).

8.2 Les investissements réalisés / engagés en 2021

8.2.1 En dépenses

Les équipes du Syndicat ont mis en œuvre en 2021 :

- 448 789 € de dépenses d'investissement **REALISEES** incluant notamment :
 - 107 538 € de remboursement d'emprunts
 - 8 620 € d'études et diagnostics (hors maîtrise d'œuvre)
 - 330 238 € d'opérations visant à la création ou au renouvellement de réseaux et des ouvrages d'épuration
 - 2 394 € de travaux de renouvellement ou de modernisation d'équipements sur les installations de production et de stockage
- 295 965 de dépenses d'investissement **ENGAGEES** incluant notamment :
 - 19 664 € d'études et diagnostics

- 599 432 € d'opérations visant à la création ou au renouvellement de réseaux et des ouvrages d'épuration
- 28 042 € de travaux de renouvellement ou de modernisation d'équipements sur les installations de production et de stockage

Orientation	Intitulé	Identification			2021		
		Secteur	Commune	Installation	Projection initiale	Prévisionnel de l'année	Réalisé
1	Etude de Schéma Directeur + zonage	S2	SENNEVOY		9 740 €		5 526 €
1	Etude de Schéma Directeur	S3	AISY SUR ARMANCON		60 000 €		2 365 €
1	Etude de faisabilité	S3	NUITS SUR ARMANCON	Création STEP intercommunale	17 200 €		729 €
21	Extension de réseau	S1	TONNERRE	Réseau Vaulpaine Yvon Usinage	50 000 €		51 599 €
32	Mise à niveau STEP	S1	COLLAN		400 000 €		201 936 €
32	Mise à niveau STEP	S1	FLEYS				20 076 €
41	Réhabilitation électrique	S1	SAINT MARTIN SUR ARMANCON	STEP			246 €
41	Réhabilitation électrique	S2	SENNEVOY	STEP - Armoire électrique			236 €
	Réhabilitation électrique	S3	NUITS SUR ARMANCON	STEP			1 911 €
51	Travaux sur les branchements des particuliers	S1	Secteur 1				3 537 €
	Extension de réseaux	S1	TONNERRE	Cité artistique	70 000 €		53 090 €
Z	Emprunts actuels	S1	Secteur 1		105 812 €		107 538 €
TOTAL ANNUEL					1 466 377 €	- €	448 789 €
TOTAL SECTEUR 1					1 275 437 €	- €	438 022 €
TOTAL SECTEUR 2					76 740 €	- €	5 762 €
TOTAL SECTEUR 3					114 200 €	- €	5 005 €

8.3 Le programme d'investissement 2021 - 2023 actualisé fin 2021

S'appuyant sur les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 et les besoins en investissements recensés par les équipes et élus du Syndicat, il est désormais possible de préparer une extension du programme d'investissement actuel et d'enclencher une simulation budgétaire jusqu'en 2026.

Le détail du programme actualisé figure en annexe.

8.3.1 Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2023

Le programme actualisé projette une dépense totale d'investissement d'environ 3,719 M€, contre 3,385 M€ précédemment (+ 334 k€). Cette évolution est principalement liée à des actualisations de coûts de projets initiaux.

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	438 022 €	2 235 746 €	317 264 €	2 991 032 €
Secteur 2	5 762 €	227 958 €	109 525 €	343 245 €
Secteur 3	5 005 €	105 773 €	273 816 €	384 594 €
	448 790 €	2 569 476 €	700 604 €	3 718 871 €

8.3.2 Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 - 2023

Le programme actualisé projette une recette totale d'investissement d'environ 2,772 M€, contre 2,372 M€ précédemment (+ 400 k€). Cette évolution est uniquement associée à la révision du taux de subventions potentielles (68% du programme contre 53% initial).

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	144 625 €	1 810 022 €	272 475 €	2 227 122 €
Secteur 2	- €	172 936 €	82 000 €	254 936 €
Secteur 3	- €	76 127 €	214 400 €	290 527 €
	144 625 €	2 059 086 €	568 875 €	2 772 586 €

8.4 La poursuite du programme d'investissement entre 2024 et 2026

A l'heure actuelle, le détail des investissements à réaliser n'est pas connu. Aussi le programme 2024 – 2026 ne prend pas la forme, pour le moment, d'un listing détaillé d'opérations. Toutefois l'exploitation de l'ensemble des résultats et données disponibles permet de simuler une enveloppe d'investissement jusqu'en 2026.

Les données d'entrées du programme étendu seraient les suivantes :

- 1) Taux moyen de subventions : 60% des opérations « ASSAINISSEMENT » (réseaux, stations...)
- 2) Objectif d'investissements :
 - a. Taux d'extension ou de renouvellement des réseaux : 0,25 %
 - b. Enveloppe de renouvellement : 5 000 € par installation et par an (station, postes...)

		Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
	Linéaire réseau(ml)	50 000	10 000	13 000
Taux renouvellement	0,25%	125	25	33
	Coût (base 250 €HT/m)	31 250 €	6 250 €	8 125 €
	Nombre d'installations	30	7	13
	Coût renouvellement € HT/instal	150 000 €	35 000 €	65 000 €

- 3) Coefficient d'endettement annuel : 25% des opérations « ASSAINISSEMENT » (identique au cycle 2021 – 2023)

9. Simulation budgétaire autour du programme d'investissement 2021 - 2026

La maquette budgétaire ci-dessous reprend l'ensemble des éléments évoqués dans le présent rapport, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

9.1 Simulation autour de la section de fonctionnement

La simulation est présentée dans la partie 7 du présent rapport. Pour mémoire, l'évolution des résultats de fonctionnement seraient les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RESULTATS								
RESULTAT DE L'EXERCICE	593 086 €	-48 110 €	-55 262 €	-28 358 €	11 866 €	13 191 €	8 367 €	3 230 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	416 160 €	368 051 €	312 788 €	284 431 €	296 297 €	309 488 €	317 855 €	321 085 €
EPARGNE								
EPARGNE BRUTE	168 345 €	168 387 €	126 249 €	141 295 €	174 873 €	170 357 €	165 533 €	160 396 €
EPARGNE NETTE	56 976 €	63 271 €	18 712 €	27 421 €	80 757 €	79 986 €	77 031 €	73 701 €

9.2 Simulation autour de la section d'investissement

La simulation de la section d'investissement, au regard des dépenses et des recettes évoquées dans la présente partie seraient les suivantes :

INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	448 789 €	2 569 476 €	703 159 €	439 952 €	445 474 €	451 058 €
Secteur 1	438 022 €	2 235 746 €	319 622 €	318 835 €	322 927 €	327 082 €
Secteur 2	5 762 €	227 958 €	108 508 €	43 283 €	43 798 €	44 314 €
Secteur 3	5 005 €	105 773 €	275 030 €	77 835 €	78 749 €	79 663 €
Commun						
Dépenses d'ordre						
<i>Amortissements subventions</i>	151 952 €	155 800 €	139 625 €	138 440 €	138 440 €	138 440 €
<i>Autres</i>						
Déficit d'investissement N-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES (I)	600 742 €	2 725 276 €	842 785 €	578 392 €	583 914 €	589 498 €
(RRI) Recettes réelles d'investissement	144 625 €	2 110 184 €	559 844 €	337 877 €	341 191 €	344 541 €
Secteur 1	144 625 €	1 857 187 €	263 444 €	236 613 €	239 069 €	241 562 €
Secteur 2	0 €	152 591 €	82 000 €	36 282 €	36 592 €	36 901 €
Secteur 3	0 €	100 406 €	214 400 €	64 982 €	65 530 €	66 079 €
Dont financement déficit	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes d'ordre						
<i>Amortissements</i>	333 464 €	325 453 €	279 082 €	270 606 €	270 606 €	270 606 €
<i>Autres</i>						
Excédent budget N-1	464 806 €	342 153 €	52 514 €	48 655 €	78 747 €	106 630 €
TOTAL RECETTES (I)	942 894 €	2 777 790 €	891 440 €	657 139 €	690 543 €	721 777 €

BILAN INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RESULTATS						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-122 653 €	-289 639 €	-3 858 €	30 091 €	27 883 €	25 649 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	342 153 €	52 514 €	48 655 €	78 747 €	106 630 €	132 278 €
RAR						
Restes à réaliser	-64 866 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE						
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	277 286 €	52 514 €	48 655 €	78 747 €	106 630 €	132 278 €

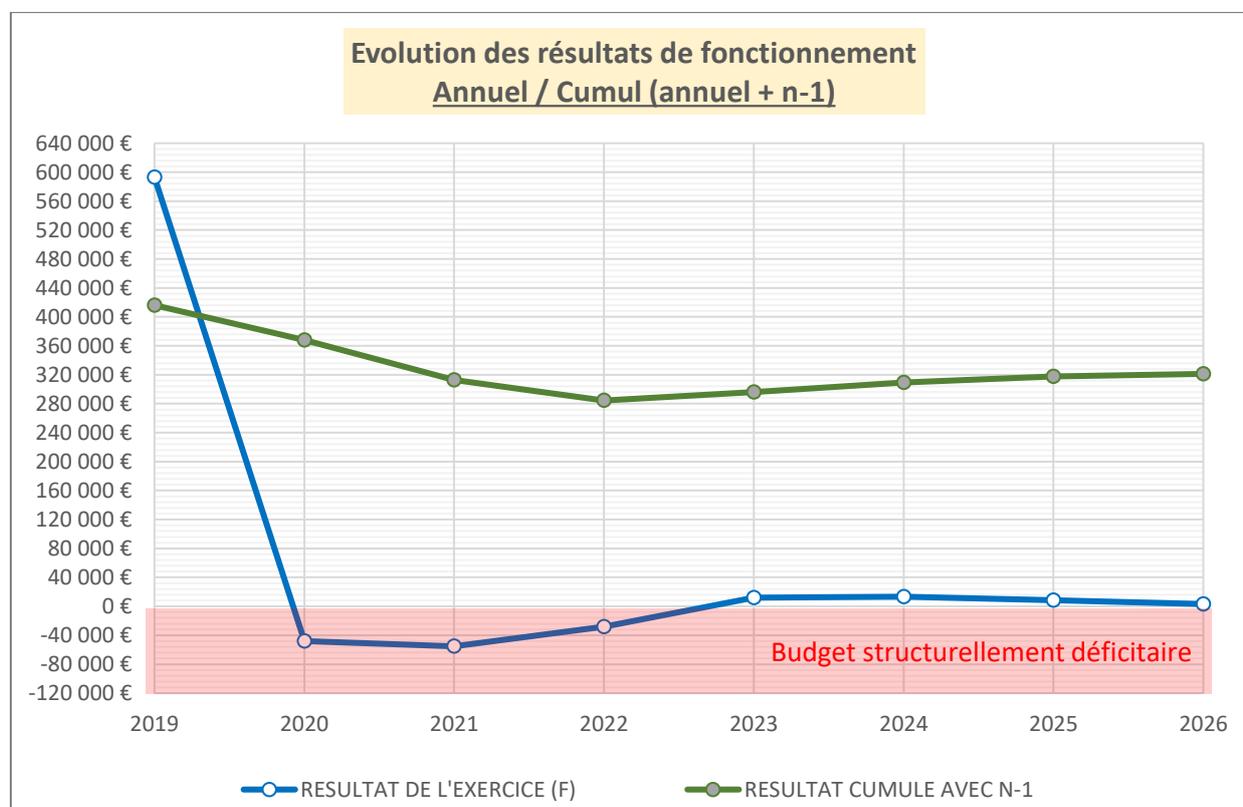
9.3 Les résultats des sections et résultats globaux à fin 2026

La représentation graphique des chiffres présentés précédemment serait la suivante.

9.3.1 En section de fonctionnement

Avec la mise en œuvre des éléments mentionnés dans la partie 7, à savoir notamment le renforcement des tarifs dès 2023, le résultat annuel du budget de l'assainissement pourrait être stabilisé autour de + 10 k€, sachant qu'il a été négatif en 2020 et 2021 et que la projection évalue un résultat à nouveau négatif en 2022.

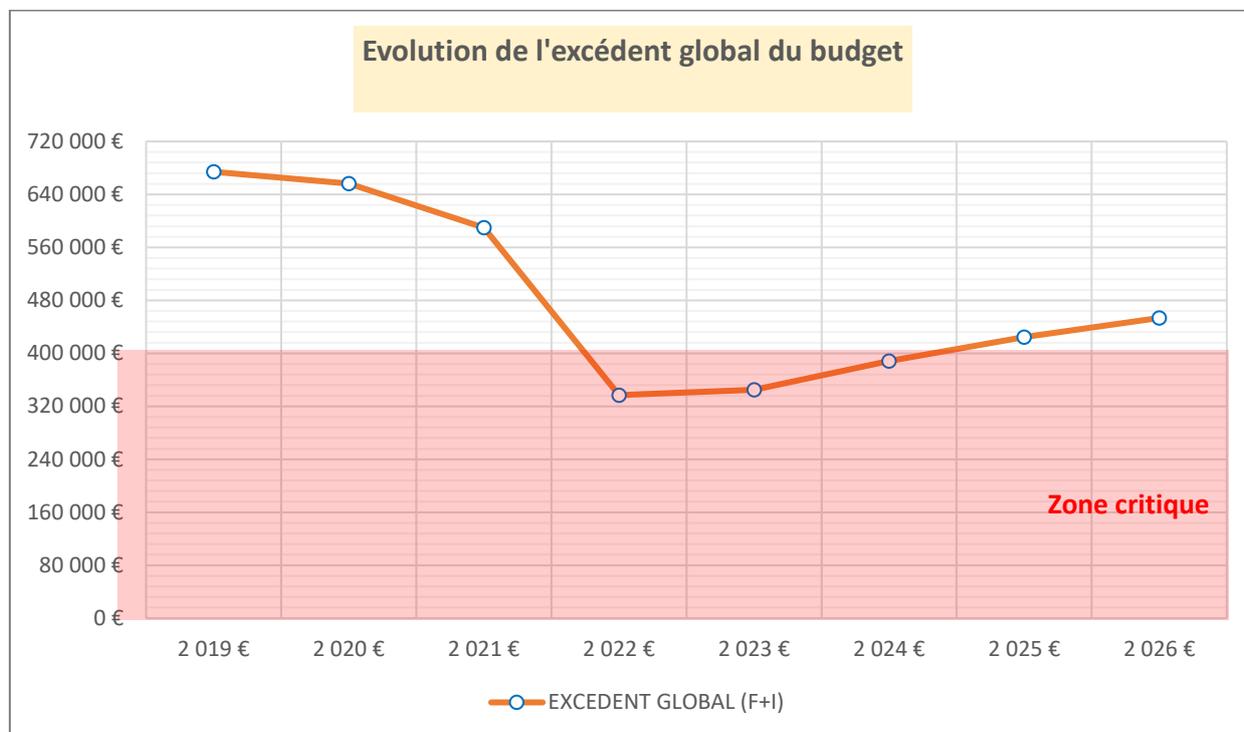
Le résultat cumulé, représentant la somme du résultat annuel et du résultat de l'année précédent (excédent) s'érode donc progressivement depuis 2019 et ce jusque fin 2022 à cause du déficit annuel de la section de fonctionnement. Sachant qu'il n'y a pas de déficits d'investissement attendus pendant la durée du programme d'investissement.



9.3.2 Au global des deux sections

Au regard des résultats cumulés de la section de fonctionnement et des résultats (besoins ou excédents) de la section d'investissement, l'évolution de l'excédent global du budget de l'eau serait la suivante jusqu'en 2026.

La simulation permet de supporter l'érosion de l'excédent global, dont le plus bas sera observé fin 2022, pour repartir ensuite en hausse progressive jusqu'en 2026 aux alentours de 450 k€.



9.4 Simulation de l'endettement

Considérant un coefficient d'endettement annuel à hauteur de 25% des dépenses « assainissement » (réseaux, études, renouvellement d'équipements...), le SET devra souscrire pour 0,761 M€ d'emprunts supplémentaires pour financer son cycle d'investissement 2021 – 2026 :

Montant des emprunts à souscrire annuellement						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1	0 €	368 598 €	36 122 €	45 313 €	45 313 €	45 313 €
Secteur 2	0 €	20 155 €	20 500 €	10 313 €	10 313 €	10 313 €
Secteur 3	0 €	40 592 €	53 600 €	18 281 €	18 281 €	18 281 €
TOTAL	0 €	429 344 €	110 222 €	73 906 €	73 906 €	73 906 €

Somme des emprunts à souscrire et des anciens emprunts (antérieur à 2021)						
En CRD	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1	1 200 685 €	1 455 409 €	1 357 519 €	1 265 247 €	1 168 882 €	1 068 363 €
Secteur 2	0 €	20 155 €	39 647 €	47 927 €	55 691 €	62 939 €
Secteur 3	0 €	40 592 €	92 162 €	105 734 €	118 391 €	130 135 €
TOTAL	1 200 685 €	1 516 155 €	1 489 327 €	1 418 907 €	1 342 964 €	1 261 437 €

L'impact en termes d'annuité des capitaux des nouveaux emprunts serait la suivante :

Annuité capital	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1	0 €	0 €	18 430 €	20 236 €	22 502 €	24 767 €
Secteur 2	0 €	0 €	1 008 €	2 033 €	2 548 €	3 064 €
Secteur 3	0 €	0 €	2 030 €	4 710 €	5 624 €	6 538 €
TOTAL	0 €	0 €	21 467 €	26 978 €	30 674 €	34 369 €

